

était regardé comme hostile à cette admission. Je sais, moi, que dans plusieurs occasions, il s'est exprimé avec force contre l'admission de l'influence américaine, et il paraissait nourrir un sentiment d'hostilité contre la compagnie Allan et contre cette intention d'admettre les Américains dans son organisation. Depuis longtemps il paraissait avoir cette opinion. Vers la première semaine de juin, les bills ont été soumis au comité.

Le bill du gouvernement ayant été introduit et ses stipulations connues, les deux autres bills furent présentés au comité et adoptés sans aucun amendement. Le bill de la compagnie du Pacifique du Canada renfermait une clause excluant d'une manière absolue tous les étrangers du bureau des directeurs; mais le bill de la compagnie Interocéanique tel que préparé, pourvoyait seulement à l'exclusion de la majorité des étrangers de son bureau, et une admettait la minorité dans le bureau.

Lorsque les projets de loi furent soumis au comité, les termes de la clause adoptée par la compagnie Interocéanique furent insérés dans notre bill, et je pense que les deux clauses ont été maintenues et existent encore aujourd'hui, clauses permettant une minorité des directeurs étrangers; mais jusqu'à cette époque il y a eu cette différence que la compagnie du Pacifique du Canada avait décrété l'exclusion de tous les directeurs étrangers.

Q.—Le bill que vous avez préparé pour la compagnie du Pacifique du Canada excluait-il expressément les Américains?

R.—Oui, il excluait tous les étrangers.

Q.—Votre bill était-il rédigé dans les termes que vous avez mentionnés et pourvoyait-il à une majorité de Canadiens?

R.—Oui. Les bills furent lus une première et une seconde fois et référés au comité des chemins de fer, et dans ce comité les termes ont été rédigés d'une manière analogue suivant la forme adoptée dans le bill de la compagnie Interocéanique.

Q.—Avec l'approbation des promoteurs?

R.—Oui. Je ne puis pas dire que la question a jamais été soumise aux promoteurs du bill de la compagnie canadienne. Je représentais la compagnie auprès du comité, et comme le gouvernement désirait avoir des bills rédigés dans les mêmes termes, et que la compagnie de M. MacPherson refusait d'insérer une clause stipulant l'exclusion des étrangers; je fis alors cette suggestion: qu'il vaudrait mieux les exclure d'une manière absolue, et de rédiger le bill de la compagnie canadienne dans les mêmes termes que ceux de la compagnie Interocéanique. Immédiatement après la session, il y a eu une sorte d'organisation provisoire de la compagnie canadienne. Un président et un vice-président furent nommés et ordre fut donné d'ouvrir des livres dans toute la Puissance.

Les livres furent ouverts dans les principales villes de chaque province de la Puissance, et l'on publia des annonces pour demander des souscriptions au capital. Ces avis reçurent la plus grande publicité possible, et il n'y eut aucune restriction quant au montant à souscrire. La compagnie désirait, au meilleur de ma connaissance, prélever autant de souscriptions que possible. L'affaire en resta là.

Q.—Vers quelle époque ces livres ont-ils été ouverts aux souscripteurs?

R.—Au commencement de juillet, je pense, mais je ne suis pas parfaitement certain de la date. Immédiatement après que cette organisation provisoire eut lieu, la compagnie annonça au gouvernement qu'elle s'était organisée provisoirement et demanda l'octroi du contrat. La compagnie ne reçut pas une réponse immédiate, mais peu après elle fut informée, par une lettre du gouvernement, que le gouvernement désirait que des efforts fussent faits pour opérer la fusion des deux compagnies.

Q.—Avez-vous dit qu'elle avait demandé la charte.

R.—Elle a demandé le contrat, en déclarant qu'elle était prête à construire le chemin et à le mettre en opération, conformément à l'acte du gouvernement. Peu de temps après, elle fut informée que le gouvernement désirait voir effectuer l'amalgame des deux compagnies; et immédiatement elle entra en communication avec la compagnie de M. MacPherson, demandant cet amalgame et annonçant qu'elle était prête à l'opérer suivant les conditions qui seraient agréées. Elle déclara aussi au gouvernement qu'elle était disposée à accepter l'amalgame. Rien n'a eu lieu à cette époque. Les élections commencèrent alors, et dans les premiers jours de la lutte électorale je fus envoyé à Toronto par la compagnie canadienne, pour